

**Décisions du 6 septembre 2002 au 12 septembre 2003 : résolutions 1434 (2002), 1466 (2003) et 1507 (2003) et déclaration du Président**

À ses 4606<sup>e</sup>, 4719<sup>e</sup> et 4822<sup>e</sup> séances<sup>58</sup>, le Conseil a, après examen des rapports du Secrétaire général<sup>59</sup>, adopté à l'unanimité les résolutions 1434 (2002), 1466 (2003) et 1507 (2003), par lesquelles il a prorogé de six mois supplémentaires le mandat de la MINUEE.

Dans ses rapports, le Secrétaire général a entre autres indiqué que la situation dans la zone temporaire de sécurité était bonne dans l'ensemble, mais que les parties devaient immédiatement coopérer sans réserve avec la MINUEE et la Commission de tracé de la frontière pour procéder au plus vite à la démarcation de la frontière et normaliser leurs relations bilatérales. Par ces résolutions, le Conseil a, entre autres, demandé aux parties de s'abstenir de mouvements de troupe ou de population tant que la frontière n'aurait pas été bornée et de coopérer pleinement avec la MINUEE et la Commission de tracé des frontières; décidé d'examiner fréquemment les progrès accomplis par les parties dans l'application de leurs engagements en vertu des Accords d'Alger; et prorogé le mandat de la MINUEE. Le Président (Espagne) a fait une autre déclaration à la 4787<sup>e</sup> séance, le 17 juillet 2003<sup>60</sup>.

---

<sup>58</sup> Tenues respectivement le 6 septembre 2002, le 14 mars 2003 et le 12 septembre 2003.

<sup>59</sup> S/2002/977, S/2003/257 et S/2003/858.

<sup>60</sup> S/PRST/2003/10.

## 14. La situation en Guinée-Bissau

**Décision du 29 mars 2000 (4122<sup>e</sup> séance):  
déclaration du Président**

À sa 4121<sup>e</sup> séance, le 29 mars 2000, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau<sup>1</sup>. Dans son rapport, le Secrétaire général a fait observer que les élections présidentielles, tenues le 16 janvier 2000, avaient marqué la fin de la période transitoire d'après-conflit en Guinée-Bissau, période qui avait débuté à la signature de l'Accord d'Abuja, le 1<sup>er</sup> novembre 1998, et avaient permis l'ouverture de la session du nouveau parlement pluraliste et la formation d'un gouvernement à large participation. Il a affirmé

que dans l'ensemble, la situation en Guinée-Bissau était pacifique et que la situation humanitaire s'était nettement améliorée. Il a formé l'espoir qu'avec les élections, l'investiture du Président Kumba Yala, l'ouverture de la session de la nouvelle Assemblée nationale et la formation du nouveau gouvernement, les institutions de transition mises en place en vertu de l'Accord d'Abuja avaient achevé leur rôle et que tous ces mécanismes mis en place en marge de la constitution cèderaient la place aux institutions constitutionnelles nouvellement créées. Le Secrétaire général s'est dit préoccupé par le fait que les militaires jouaient encore un rôle de premier plan dans la vie publique ainsi que par le grand nombre d'armes légères qui continuaient de circuler dans la société civile, a noté que les questions relatives aux droits de l'homme

---

<sup>1</sup> S/2000/250, soumis en application de la résolution 1233 (1999).

avaient acquis une plus grande importance depuis les élections, et s'est félicité de l'amélioration des relations avec les États voisins. Il a indiqué qu'à la suite de consultations avec le nouveau Gouvernement, il avait proposé que le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau soit prorogé pour une période d'un an, proposition que le Conseil avait approuvée<sup>2</sup>.

À la séance, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques au sujet du rapport du Secrétaire général, après quoi la plupart des membres du Conseil ont fait une déclaration<sup>3</sup>. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint s'est dit préoccupé par les difficultés qu'il y avait à redéfinir les relations entre le nouveau Gouvernement et les principaux responsables militaires, mais a noté que les négociations entre le Gouvernement et l'ancienne junte militaire se poursuivaient et que le Représentant du Secrétaire général avait également offert ses bons offices en la matière, lorsqu'il y avait eu lieu. Il a noté que le Président de la Guinée-Bissau avait proposé cinq postes de ministres d'État aux membres de l'ancienne junte. Il a exhorté toutes les parties en Guinée-Bissau, y compris l'ancienne junte militaire, à accepter pleinement cette nouvelle réalité démocratique. Il a toutefois observé que la situation économique restait préoccupante et a engagé les membres de la communauté internationale à fournir une aide d'urgence pour soutenir le plan de transition de 100 jours du Gouvernement<sup>4</sup>.

Après cet exposé, la plupart des intervenants ont salué le retour progressif de la démocratie et de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau après les élections. Certains d'entre eux ont noté que la Guinée-Bissau était un succès pour l'ONU<sup>5</sup>. Ils ont été nombreux à souligner la nécessité de redéfinir le rôle des militaires conformément aux normes de l'état de droit<sup>6</sup>. Le représentant des Pays-Bas a souligné que la communauté internationale ne saurait tolérer le retour

sous quelque forme que ce soit de la junte sur la scène politique bissau-guinéenne<sup>7</sup>. Les représentants de la France, de l'Argentine et du Bangladesh ont insisté sur la nécessité de régler le problème du grand nombre d'armes légères qui continuait de circuler parmi la population civile<sup>8</sup>. Le représentant du Royaume-Uni a souligné qu'il était nécessaire de surveiller la situation dans la région et que la consolidation de la paix était le plus grand défi qui attendait l'ONU en Guinée-Bissau<sup>9</sup>.

À sa 4122<sup>e</sup> séance, le 29 mars 2000, le Conseil a une nouvelle fois ajouté à son ordre du jour le rapport spécial du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau<sup>1</sup>. Le Président (Bangladesh) a fait une déclaration au nom du Conseil<sup>10</sup>, par laquelle le Conseil, entre autres :

A rendu hommage au peuple de la Guinée-Bissau pour la réussite du processus de transition qui avait conduit à l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes;

A accueilli favorablement la prise de serment du Président Kumba Yala, le 17 février 2000, et le retour de l'ordre constitutionnel et démocratique en Guinée-Bissau;

A encouragé toutes les parties en Guinée-Bissau à travailler étroitement ensemble dans un esprit de tolérance pour renforcer les valeurs démocratiques, protéger l'état de droit, dépolitiser l'armée et garantir la protection des droits de l'homme;

A exprimé son appui pour le nouveau Gouvernement élu en Guinée-Bissau et a encouragé les nouvelles autorités à développer et à mettre en œuvre des programmes conçus pour consolider la paix et la réconciliation nationale.

#### **Décision du 29 novembre 2000 (4239<sup>e</sup> séance): déclaration du Président**

À sa 4238<sup>e</sup> séance, le 29 mars 2000, le Secrétaire général et le Vice-Président de la Banque mondiale ont présenté un exposé au Conseil. Des déclarations ont ensuite été faites par tous les membres du Conseil<sup>11</sup>

<sup>2</sup> La prorogation du mandat a été approuvée par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2000/201 et S/2000/202). Voir chapitre V pour de plus amples détails.

<sup>3</sup> Le représentant de la Fédération de Russie n'a pas fait de déclaration.

<sup>4</sup> S/PV.4121, p. 2 et 3.

<sup>5</sup> Ibid., p. 3 (États-Unis); p. 8 (France); et p. 9 (Tunisie).

<sup>6</sup> Ibid., p. 4 (États-Unis); p. 6 (Malaisie); p. 9 (Pays-Bas); p. 10 (Ukraine); et p. 12 (Bangladesh).

<sup>7</sup> Ibid., p. 9.

<sup>8</sup> Ibid., p. 8 (France); p. 11 (Argentine); et p. 12 (Bangladesh).

<sup>9</sup> Ibid., p. 11 (Royaume-Uni); et p. 12 (Bangladesh).

<sup>10</sup> S/PRST/2000/11.

<sup>11</sup> Le représentant de la France a fait une déclaration au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie se sont ralliées à la déclaration. Les Pays-Bas étaient représentés par leur Ministre de la coopération au

ainsi que par les représentants de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau<sup>12</sup>, du Mozambique et du Sénégal, ainsi que par le Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise. Dans son exposé, le Secrétaire général a expliqué que la confrontation armée entre le chef de l'ancienne junte militaire et le Président élu, qui avait presque replongé le pays dans le chaos, soulignait combien la stabilité dans le pays était précaire. À cet égard, il s'est félicité de la réaction rapide du Conseil et les dirigeants, qu'ils soient ou non de la sous-région, et pressé le Gouvernement de gérer les suites de cette dernière crise dans le cadre de la loi et dans le respect des principes démocratiques et de la réconciliation nationale. Il a en outre insisté sur le fait qu'il était indispensable de s'attaquer aux causes profondes du conflit en Guinée-Bissau, à savoir la faiblesse des institutions étatiques, une armée mécontente et extrêmement politisée, une dette paralysante et des conditions d'insécurité interne et externe. Tout ceci exigeait un engagement à long terme envers la consolidation de la paix. Il a fait remarquer que la consolidation de la paix après les conflits étant une tâche multidisciplinaire, qui intervenait souvent entre l'aide de secours et l'assistance traditionnelle au développement, et c'est pourquoi elle restait largement sous-financée. Il a dès lors appelé les membres du Conseil et la communauté des donateurs à appuyer la mise en œuvre de l'une des recommandations du rapport Brahimi<sup>13</sup> et de permettre au Représentant du Secrétaire général de financer des projets à impact rapide, afin de prévenir la rechute dans un cycle de conflit et d'instabilité<sup>14</sup>.

Le Vice-Président de la Banque mondiale, dans sa déclaration, a affirmé que la Banque mondiale était disposée à apporter un appui à la Guinée-Bissau dans des secteurs essentiels tels que les finances, l'éducation et la santé, mais a insisté sur le fait qu'il était nécessaire que la communauté internationale continue elle aussi d'apporter une aide. Il a en outre fait observer que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international réexaminaient l'éligibilité de la Guinée-Bissau à participer à l'Initiative en faveur des pays

développement.

<sup>12</sup> À cette séance, la Guinée-Bissau était représentée par son Vice-Premier Ministre.

<sup>13</sup> Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/809).

<sup>14</sup> S/PV.4238, p. 2 et 3.

pauvres très endettés et que si elle était approuvée, ce montant représenterait l'allègement le plus élevé accordé à ce jour et permettrait de jeter les bases d'une croissance durable et d'une réduction de la pauvreté<sup>15</sup>.

À la même séance, le Vice-Premier Ministre de la Guinée-Bissau a mis en évidence les progrès réalisés par son pays dans les domaines de la bonne gouvernance, de la réduction de la pauvreté et des droits de l'homme. Il a salué l'intervention efficace des forces armées lors de la tentative de coup d'état du 22 novembre 2000. Il a toutefois souligné que le pays devait encore relever trois défis : la réorganisation des forces armées, le lourd fardeau de la dette et l'instauration de la paix et de la sécurité au niveau régional, en particulier en Casamance. Sur ce dernier point, il a affirmé que son pays entendait jouer un rôle de premier plan dans la recherche de solutions pacifiques en matière de règlement des conflits et de garanties de stabilité dans la sous-région, tout en préservant les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale et la Charte des Nations Unies<sup>16</sup>.

La plupart des membres du Conseil ont salué le maintien de l'ordre démocratique après la tentative de coup d'état; se sont dits préoccupés par le rôle joué par les militaires dans le pays; ont souligné la nécessité de renforcer la démocratie en Guinée-Bissau et de promouvoir la réconciliation nationale; ont insisté sur l'importance de la stabilité régionale et de bonnes relations de voisinage; et ont souligné l'importance du processus de désarmement, démobilisation et réintégration des combattants pour la stabilité nationale<sup>17</sup>. Le représentant des États-Unis, rejoint par le représentant de la Malaisie, a souligné que la communauté internationale ne saurait accepter un retour au régime militaire en Guinée-Bissau<sup>18</sup>.

La plupart des intervenants ont reconnu le lien qui existait entre les difficultés économiques et politiques en Guinée-Bissau et ont souligné qu'il était nécessaire, pour régler ce problème, d'adopter une approche intégrée et globale. Le représentant de la Jamaïque a insisté sur le concept de développement

<sup>15</sup> Ibid., p. 4 et 5.

<sup>16</sup> Ibid., p. 6 à 9.

<sup>17</sup> Ibid., p. 10 et 11 (Bangladesh); p. 12 et 13 (France); p. 14 (Canada); et p. 15 (Royaume-Uni); S/PV.4238 (Resumption 1), p. 2 (Chine); p. 5 (Ukraine); et p. 11 (Pays-Bas).

<sup>18</sup> S/PV.4238, p. 12 (États-Unis); et S/PV.4238 (Resumption 1), p. 6 (Malaisie).

humain durable et a demandé au Conseil de sécurité de veiller à ce que des mesures de consolidation de la paix fassent partie intégrante des opérations de paix<sup>19</sup>. Le représentant du Mali a proposé l'adoption d'une démarche intégrée et commune au système des Nations Unies et aux institutions financières internationales<sup>20</sup>. Le représentant de l'Argentine a proposé d'améliorer l'applicabilité et l'efficacité de l'Article 65 de la Charte sur la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social<sup>21</sup>. Le représentant des Pays-Bas a affirmé qu'il fallait faire très attention à ne pas diviser les conflits par périodes : la période d'avant conflit, le conflit lui-même et la période d'après conflit; il a plaidé pour que le Conseil de sécurité envisage la consolidation de la paix de manière coordonnée<sup>22</sup>. Plusieurs intervenants ont également abordé la question de l'aide au développement et de l'allègement de la dette, dans le contexte d'une stratégie de consolidation de la paix plus large. Les représentants de la Malaisie et de la Namibie ont souligné qu'il fallait veiller à ce que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent rentrer chez eux en toute sécurité<sup>23</sup>. Le représentant de l'Argentine a affirmé que des enseignements pouvaient être tirés de la situation en Guinée-Bissau pour être appliqués à d'autres processus de transition<sup>24</sup>. Le Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise a souligné l'importance du groupe de contact de cette organisation dans le processus de restauration de la paix et de la sécurité en Guinée-Bissau et a suggéré que la Guinée-Bissau se voie octroyer des dérogations pour la mise en œuvre des programmes de développement dont le pays avait besoin, arguant que les paramètres et les conditions de l'application des objectifs d'un programme ne devraient pas constituer des obstacles au développement<sup>25</sup>.

À la 4239<sup>e</sup> séance, le 29 novembre 2000, le Président (Pays-Bas) a fait une déclaration au nom du Conseil<sup>26</sup>, par laquelle celui-ci, entre autres :

A réaffirmé son appui au Gouvernement démocratiquement élu de la Guinée-Bissau;

<sup>19</sup> S/PV.4238 (Resumption 1), p. 4.

<sup>20</sup> S/PV.4238, p. 9.

<sup>21</sup> Ibid., p. 15.

<sup>22</sup> S/PV.4238 (Resumption 1), p. 8 et 9.

<sup>23</sup> Ibid., p. 7.

<sup>24</sup> S/PV.4238, p. 15.

<sup>25</sup> S/PV.4238 (Resumption 1), p. 17

<sup>26</sup> S/PRST/2000/37.

S'est félicité du rétablissement de la paix, de la démocratie et de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau;

A demandé aux membres de l'ancienne junte militaire de se soumettre pleinement aux institutions civiles et de se retirer du processus politique;

A félicité les institutions de Bretton Woods de l'appui qu'elles fournissaient au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Guinée-Bissau;

A reconnu et s'est félicité du rôle important joué par le BANUGBIS pour contribuer à consolider la paix, la démocratie et l'état de droit; a demandé aux États Membres de fournir un appui généreux lors de la prochaine table ronde qui devait se tenir en février 2001 à Genève;

S'est dit conscient de l'importance de la dimension régionale;

S'est félicité des initiatives que le Président de la Guinée-Bissau et le Président du Sénégal avaient prises en vue de stabiliser leur zone frontalière.

#### **Décision du 19 juin 2003 (4776<sup>e</sup> séance): déclaration du Président**

À sa 4776<sup>e</sup> séance, le 19 juin 2003, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du BANUGBIS<sup>29</sup>. Dans son rapport, le Secrétaire général a observé que la situation s'était aggravée en Guinée-Bissau et que l'instabilité et la détérioration du climat politique avaient exacerbé les tensions entre le Gouvernement et ses opposants politiques et affaibli le respect des droits de l'homme. Cela avait également empêché l'organisation d'élections législatives, la promulgation d'une constitution révisée et la mise en œuvre des réformes. Le Secrétaire général a salué les efforts déployés par les organisations sous-régionales en faveur de la réconciliation nationale. Il a noté que les

<sup>27</sup> A sa 4567<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 8 juillet 2002, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général et Chef du BANUGBIS. Les membres du Conseil et le Représentant du Secrétaire général ont eu un échange de vues constructif.

<sup>28</sup> Pour de plus amples informations sur les débats de cette séance, voir chap. VI, deuxième partie, section B, cas n° 9, au sujet des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

<sup>29</sup> S/2003/621, soumis en application de la résolution 1233 (1999).

forces armées s'étaient engagées à respecter la démocratie, malgré les rumeurs de tentatives de coup d'état et de désertion. Il a souligné les progrès réalisés dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration mais a fait remarquer que le pays ne disposait toujours pas d'une force de police nationale professionnelle. Il a évoqué l'aggravation de la situation économique et sociale et l'incapacité du Gouvernement à payer les salaires. À cet égard, il a noté que la Banque mondiale avait reclassifié la Guinée-Bissau dans la catégorie des pays à faible revenu en situation difficile, ce qui lui permettait de surveiller de près l'évolution de la situation économique et sociale dans le pays. Le Secrétaire général a exhorté les dirigeants de la Guinée-Bissau à faire en sorte que les programmes de réinsertion et de consolidation de la paix puissent se poursuivre et à mettre tout en œuvre pour que des élections libres, régulières et crédibles puissent être organisées. Il a affirmé que si les conditions propices à l'organisation d'élections crédibles n'étaient pas mises en place, l'ONU pourrait envisager de revoir son assistance électorale. Il a indiqué qu'il avait dépêché une nouvelle mission électorale en Guinée-Bissau afin qu'elle fasse le point de la situation.

À la séance, le Conseil a entendu les exposés du Représentant du Secrétaire général et Chef du BANUGBIS et du Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social<sup>30</sup>, après quoi des déclarations ont été faites par tous les membres du Conseil ainsi que par les représentants de la Guinée-Bissau et de la Gambie<sup>31</sup>. Dans son exposé, le Représentant du Secrétaire général s'est fait l'écho des préoccupations de ce dernier au sujet de l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et de la nécessité de ramener la normalité constitutionnelle et politique dans le pays. Tout en observant que l'opposition avait continué à accuser le Gouvernement de restreindre les libertés civiles, il a noté que les donateurs avaient subordonné leur appui financier aux élections à la création de conditions propices à des élections crédibles. Il a fait rapport de la mission d'évaluation préliminaire des besoins en

matière électorale du Département des affaires politiques, qui a noté que certains progrès avaient été accomplis en ce qui concerne l'enregistrement des électeurs mais a conclu que les élections devraient être reportées à une date ultérieure pour permettre l'organisation du recensement électoral prévu. Il a également évoqué la situation économique inquiétante et le non-versement par le Gouvernement d'arriérés de salaires, qui avait entraîné des grèves périodiques des travailleurs du secteur public. Il a en outre salué l'initiative du Conseil de sécurité de lancer une mission en Guinée-Bissau avec la participation du Conseil économique et social<sup>32</sup>.

Le Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social, dans son exposé, s'est fait l'écho des conclusions du Secrétaire général selon lesquelles le pays risquait d'être à nouveau plongée dans le chaos et même le conflit. Il a fait observer que la Guinée-Bissau constituait un cas unique, auquel ne pouvaient s'appliquer ni les instruments utilisés par le Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, ni les instruments utilisés par les donateurs et les institutions de Bretton Woods dans les pays se trouvant en phase d'après conflit. Il a souligné que la priorité devrait être accordée à l'organisation d'élections crédibles, qui permettraient de regagner la confiance de la communauté des donateurs, et que l'incertitude de la situation politique influençait les efforts déployés pour satisfaire aux besoins humanitaires du pays<sup>33</sup>.

Dans leur déclaration, la plupart des intervenants se sont dits préoccupés par la situation fragile des droits de l'homme ainsi que la détérioration du climat économique et social et la nécessité de regagner la confiance des donateurs par l'organisation d'élections libres et régulières. Les intervenants ont également insisté sur la nécessité d'une réconciliation nationale, réaffirmé l'importance de la coopération régionale et salué la visite à venir de la mission conjointe du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité en Guinée-Bissau ainsi que l'aide accordée par les donateurs internationaux. Les représentants de la Bulgarie, de la France et de l'Espagne ont souligné que des organisations libres et régulières devraient être

---

<sup>30</sup> Le Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau représentait également le Conseil économique et social.

<sup>31</sup> Le représentant de la Gambie a pris la parole en sa qualité de Président du Groupe des amis de la Guinée-Bissau.

<sup>32</sup> [S/PV.4776](#), p. 2 à 4. Pour de plus amples détails sur la mission, voir l'étude de cas à la section 54 (missions du Conseil de sécurité) du présent chapitre.

<sup>33</sup> [S/PV.4776](#), p. 3 à 5.

organisées dès que possible<sup>34</sup>. En tant que membre de l'Union européenne, l'Allemagne, soutenue par la Bulgarie, a souligné que le respect des principes fondamentaux de la bonne gouvernance était une condition préalable au retour de la Guinée-Bissau à la démocratie et à un développement durable, et a affirmé que l'Union européenne était prête à apporter au pays un soutien financier à condition que des élections aient lieu dès que possible, et un soutien humanitaire à condition que le pays s'engage à respecter les droits de l'homme<sup>35</sup>. Le représentant des États-Unis a également souligné que l'assistance au processus électoral devait être subordonnée à la prise, par le Gouvernement, de mesures claires et irrévocables garantissant que les élections seraient libres et régulières, et que l'ONU ne devait pas accorder de légitimité à un processus électoral fondamentalement faussé<sup>36</sup>.

Certains intervenants ont fait remarquer que la situation en Guinée-Bissau était unique et exigeait dès lors une flexibilité particulière de la part de la communauté internationale<sup>37</sup>. Le représentant de la Gambie a critiqué le « régime officieux de sanctions » appliqué à la Guinée-Bissau, expliquant que les attentes trop élevées envers le Gouvernement du pays avaient empêché la fourniture d'aide humanitaire et d'aide au développement<sup>38</sup>.

S'agissant de la consolidation de la paix, le représentant du Chili, rejoint par les représentants du Pakistan et de la Fédération de Russie, s'est prononcé en faveur d'une approche multidisciplinaire qui pourrait constituer un exemple de coordination entre le Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU, comme c'était le cas avec le Conseil économique et social, pour lutter contre les problèmes de pays se trouvant à la veille ou au lendemain d'un conflit<sup>39</sup>. Le représentant de la Fédération de Russie a proposé de mettre en place un mécanisme d'échanges entre le Conseil économique et social et le Conseil de

sécurité<sup>40</sup>, tandis que le représentant du Pakistan a proposé mettre sur pied des comités mixtes, comprenant des membres du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social<sup>41</sup>.

À la même séance, le Président (Fédération de Russie) a fait une déclaration au nom du Conseil<sup>42</sup>, par laquelle celui-ci, entre autres :

A demandé instamment aux autorités nationales et à la communauté internationale de travailler de concert plus résolument en vue de remettre sur les rails le processus de développement, d'aide humanitaire et de consolidation de la paix; a lancé un appel au Président et au Gouvernement de la Guinée-Bissau pour qu'ils organisent en temps voulu et effectivement les élections législatives à venir et veillent à ce que ces élections soient menées d'une manière transparente, juste et crédible, conformément à la Constitution et aux lois électorales;

A demandé au Gouvernement de la Guinée-Bissau de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir un dialogue constructif avec la communauté internationale et les institutions de Bretton Woods, et de faire pleinement sienne l'approche en matière de partenariat énoncée par le Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau créé par le Conseil économique et social;

A lancé un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle contribue financièrement à l'application du processus politique et économique en Guinée-Bissau et apporte notamment le concours nécessaire à l'organisation des élections législatives;

A exprimé son inquiétude quant à la situation des droits de l'homme et des libertés civiles et a engagé le Gouvernement de la Guinée-Bissau à prendre les mesures nécessaires pour améliorer cette situation;

A souligné l'importance du respect total de la liberté de parole et de la liberté de la presse.

---

<sup>40</sup> Ibid., p. 20.

<sup>41</sup> Ibid., p. 17.

<sup>42</sup> [S/PRST/2003/8](#).

<sup>34</sup> Ibid., p. 16 (France); p. 18 (Bulgarie); et p. 19 (Espagne).

<sup>35</sup> Ibid., p. 9 (Allemagne); et p. 18 (Bulgarie).

<sup>36</sup> Ibid., p. 9.

<sup>37</sup> Ibid., p. 7 (Gambie); p. 8 (Angola); p. 10 (Guinée); p. 14 (Cameroun); et p. 17 (Pakistan).

<sup>38</sup> Ibid., p. 7.

<sup>39</sup> Ibid., p. 12 (Chili); p. 17 (Pakistan); et p. 20 et 21 (Fédération de Russie).

**Délibérations du 29 septembre 2003  
(4834<sup>e</sup> séance)**

À sa 4834<sup>e</sup> séance<sup>43</sup>, le 29 septembre 2003, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques et de l'Envoyé spécial de la Communauté des pays de langue portugaise, après quoi la plupart des membres du Conseil et le représentant de la Guinée-Bissau ont fait des déclarations<sup>44</sup>. Le Secrétaire général adjoint a fait le point de la situation en Guinée-Bissau après le coup d'état militaire, survenu le 14 septembre 2003. Il a indiqué que grâce aux efforts de médiation mis en œuvre par les organisations régionales, l'armée et le Président avaient signé, le 17 septembre 2003, un accord qui prévoyait le retour des forces armées dans leurs casernes, la démission du Président Yalá, la formation d'un gouvernement provisoire d'union nationale dirigé par un civil, et la tenue d'élections générales. Une Charte transitoire, adoptée le 28 septembre 2003, stipulait que des élections législatives se tiendraient le 28 mars 2004 et que des élections présidentielles seraient organisées dans l'année qui suivrait l'élection de l'Assemblée nationale. Le Secrétaire général adjoint a noté qu'un climat de consensus régnait entre les parties et a appelé la communauté internationale à continuer d'offrir un soutien financier au Gouvernement national de transition<sup>45</sup>.

L'Envoyé spécial de la Communauté des pays de langue portugaise en Guinée-Bissau a noté que l'intervention militaire qui avait déposé le Président Kumba Yalá semblait avoir été « bien accueillie par la société de la Guinée-Bissau tout entière ». Il a rendu hommage à la force, à la tolérance et à l'esprit de solidarité du peuple de Guinée-Bissau, qui était resté pacifique malgré les difficultés financières et

politiques. Il a également salué l'engagement de toutes les parties en faveur d'un retour à la normalité et a appelé la communauté internationale à accorder sa confiance aux personnes responsables du coup d'état, car elles ne souhaitaient pas rester au pouvoir et avaient été poussés par la difficulté des conditions économiques et sociales<sup>46</sup>.

Dans leur déclaration, la plupart des intervenants ont appelé à un retour rapide à la normalité constitutionnelle et ont salué les efforts coordonnés déployés par les organisations régionales pour servir d'intermédiaire dans la crise. Ils ont été nombreux à déplorer le changement de pouvoir anticonstitutionnel en Guinée-Bissau et à souligner l'importance de la tenue d'élections dès que possible<sup>47</sup>. Les représentants de l'Allemagne et de la France ont appuyé la position de l'Union africaine contre la prise du pouvoir par la force et ont dit craindre que la Guinée-Bissau devienne un État en déroute<sup>48</sup>. Le représentant du Chili a fait remarquer que tous les coups d'État, qu'ils soient brutaux ou sans effusion de sang devraient être rejetés de la même façon<sup>49</sup>. Les représentants de la Fédération de Russie, de la France et de la Guinée ont demandé au Conseil de surveiller la situation et de veiller à la tenue d'élections libres et régulières<sup>50</sup>. Le représentant de la Fédération de Russie a également demandé à recevoir des informations sur les moyens entrepris en vue de la préparation des élections législatives en Guinée-Bissau et l'utilisation des fonds octroyés par les donateurs à cette fin<sup>51</sup>. Certains membres ont évoqué les éventuelles conséquences négatives que pourraient avoir pour l'ONU un échec des efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau<sup>52</sup>. Le représentant de la Guinée a dit espérer que le Conseil ferait de la prorogation du mandat de consolidation de la paix en Guinée-Bissau une priorité<sup>53</sup>. Le représentant du Mexique a estimé que la tâche de l'ONU devrait être de veiller à l'organisation d'élections, de surveiller la

<sup>43</sup> À la 4860<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 18 novembre 2003, le Secrétaire général le Président de la Guinée-Bissau, les membres du Conseil, le Président du Conseil économique et social, le représentant de l'actuel Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le représentant de la Communauté des pays de langue portugaise, le Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et le Représentant du Secrétaire général et Chef du BANUGBIS ont eu un échange de vues constructif.

<sup>44</sup> Les représentants de la Bulgarie et du Royaume-Uni n'ont pas fait de déclaration.

<sup>45</sup> S/PV.4834, p. 2 et 3.

<sup>46</sup> Ibid., p. 4 et 5.

<sup>47</sup> Ibid., p. 5 (Allemagne); p. 7 (Fédération de Russie); p. 10 (Chili, Espagne); p. 11 (France); et p. 13 (Mexique).

<sup>48</sup> Ibid., p. 5 et 6 (Allemagne); et p. 11 (France).

<sup>49</sup> Ibid., p. 10.

<sup>50</sup> Ibid., p. 8 (Fédération de Russie); p. 11 (France); et p. 12 (Guinée).

<sup>51</sup> Ibid., p. 17.

<sup>52</sup> Ibid., p. 8 et 9 (Pakistan); p. 12 (Guinée); et p. 13 et 14 (Mexique).

<sup>53</sup> Ibid., p. 12.

crise économique et de coordonner les efforts des différentes institutions impliqués<sup>54</sup>.

Le représentant de la Guinée-Bissau a dit qu'il déplorait que le recours à la force ait semblé être la seule solution, mais a souligné que le pays était parvenu à un consensus sur la Charte de transition et a demandé à la communauté internationale de reconnaître les différences qui existaient entre le coup d'état en Guinée-Bissau et les événements survenus en République centrafricaine<sup>55</sup>.

---

<sup>54</sup> Ibid., p. 14.

<sup>55</sup> Ibid., p. 14 à 16.

## **15. La situation en Guinée à la suite des attaques survenues récemment à la frontière avec le Libéria et la Sierra Leone**

### **Débats initiaux**

#### **Décision du 21 décembre 2000 (4252<sup>e</sup> séance): déclaration du Président**

À sa 4252<sup>e</sup> séance, le 21 décembre 2000, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « La situation en Guinée à la suite des attaques survenues récemment à la frontière avec le Libéria et la Sierra Leone ». Le Conseil a invité le représentant de la Guinée à participer à la séance. Le Président (Fédération de Russie) a appelé l'attention du Conseil sur une lettre du représentant du Mali<sup>1</sup>, transmettant le communiqué final de la vingt-quatrième session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tenue à Bamako les 15 et 16 décembre 2000. Le communiqué soulignait qu'il était indispensable de désarmer les groupes armés irréguliers et de rétablir la paix en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, et a appelé au déploiement immédiat de forces d'interposition le long de leurs frontières.

À la séance, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil<sup>2</sup>, par laquelle le Conseil, entre autres :

A condamné les récentes incursions conduites en Guinée par des groupes rebelles en provenance du Libéria et de la Sierra Leone;

---

<sup>1</sup> S/2000/1201.

<sup>2</sup> S/PRST/2000/41.

A condamné également le pillage récent des installations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations humanitaires;

A réaffirmé son attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Guinée; a demandé à tous les États de s'abstenir de fournir tout appui militaire de ce type et de tout acte pouvant contribuer à déstabiliser davantage la situation aux frontières de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone;

A demandé au Secrétaire général d'examiner l'appui que pourrait apporter la communauté internationale à la CEDEAO pour sécuriser les frontières de la Guinée.

#### **Délibérations du 8 mars 2001 et du 14 mai 2001 (4291<sup>e</sup> et 4319<sup>e</sup> séances)**

À sa 4291<sup>e</sup> séance<sup>3</sup>, le 8 mars 2001, le Conseil a entendu un exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, après quoi des déclarations ont été faites par la plupart des membres du Conseil<sup>4</sup> et par les représentants de la Guinée et de la Sierra Leone.

---

<sup>3</sup> À sa 4276<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 12 février 2001, le Conseil a reçu la délégation du Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, composée du Ministre des affaires étrangères du Mali (chef de la délégation), du Ministre des affaires étrangères du Togo et du Ministre des affaires étrangères du Nigéria, au sujet de la situation en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone.

<sup>4</sup> Le représentant de la Fédération de Russie n'a pas fait de déclaration.